



8^{EME} GRAND PRIX DE L'ÉTIQUETTE ADHÉSIVE

Dossier de Participation

« La promotion d'une qualité d'impression passe par l'organisation de concours, aussi L'UNFEA (**Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives**) procède tous les deux ans à l'organisation et à la cérémonie de remise des GRANDS PRIX DE L'ÉTIQUETTE ADHÉSIVE récompensant les meilleurs travaux imprimés. »

Vous trouverez dans ce dossier :

- ✓ le règlement du concours
- ✓ le bulletin de participation
- ✓ la fiche technique de présentation d'étiquette

Alors, dès maintenant, partez à la recherche de l'étiquette gagnante !

- ✓ **Impliquez votre personnel** : votre victoire sera la leur !
- ✓ **Interrogez vos clients** : vous avez besoin de leur accord, et ils se sentiront valorisés si vous les impliquez dans votre participation au concours.

Les bénéfices des lauréats :

- ✓ **Un trophée** à mettre en valeur dans votre entreprise.
- ✓ **Une publicité** à travers les media qui relaient ce concours et la remise des prix lors du salon de l'Emballage à Paris Villepinte le mercredi 16 novembre.
- ✓ **Une récompense pour deux personnes de votre entreprise** : nos partenaires vous accueillent pour une visite d'un de leurs sites suivie d'un weekend détente*.

Et pour le Prix Spécial de l'Innovation, une récompense offerte par l'UNFEA : un weekend pour 2 personnes dans une capitale européenne.

*Selon les lots, les prestations offertes peuvent varier. Se renseigner auprès de l'UNFEA.

DATES A RETENIR

- | | |
|-------------------------|---|
| 20 octobre 2016 | Date limite d'envoi des étiquettes |
| 16 novembre 2016 | Remise des prix sur le stand UNFEA au salon de l'emballage All4pack |

DOSSIER A RETOURNER A

UNFEA - 4/6 Rue Borromée - 75015 PARIS

Tél. : 01.45.44.13.37 - Fax : 01.45.48.44.74 - federation-etiquettes@unfea.org

GRAND PRIX DE L'ÉTIQUETTE ADHÉSIVE 2016

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Objet du concours

Le concours du Grand Prix de l'Étiquette Adhésive organisé par l'UNFEA est ouvert à tous les imprimeurs Adhérents et non Adhérents de l'UNFEA. **Toutefois, une société non encore adhérente qui remporte l'une des catégories doit préalablement adhérer à L'UNFEA si elle souhaite recevoir son prix. Dans le cas contraire, le prix sera attribué au suivant du classement de la catégorie, et ainsi de suite.**

A ce concours seront primées les entreprises ainsi que deux personnes au moins de l'équipe (selon les lots) qui a réalisé le travail (selon la volonté du chef d'entreprise). Le but de ce concours est de faire participer le personnel de la société et de le récompenser pour la qualité du travail effectué.

ARTICLE 2 : Produits éligibles

Toute impression provenant de tirages industriels, quel que soit le support adhésif et quelle qu'en soit l'utilisation, peut être présentée. Pour la catégorie « Autre produits », l'impression doit avoir été réalisée industriellement sur tout support sur une machine destinée à l'impression d'étiquettes adhésives.

Les travaux présentés doivent avoir été **produits industriellement et commercialisés entre le 1^{er} Juillet 2014 et le 20 octobre 2016.**

ARTICLE 3 : Catégories du concours

Le concours comprend **7 catégories** :

- ✓ **Flexographie** pour les étiquettes imprimées en flexographie
- ✓ **Typographie** pour les étiquettes imprimées en typographie
- ✓ **Sérigraphie** pour les étiquettes imprimées en sérigraphie
- ✓ **Offset** pour les étiquettes imprimées en offset (traditionnel et waterless)
- ✓ **Numérique** pour les étiquettes imprimées numériquement
- ✓ **Impression combinée** et autres procédés, pour les étiquettes imprimées par une combinaison d'au moins deux procédés (hors dorure et marquage) ou par un procédé d'impression n'entrant pas dans les autres catégories (taille douce, héliogravure, etc.)
- ✓ **Autres produits** imprimés sur une presse pour matière adhésive (manchons rétractables, étiquettes IML, cartons, etc.)

Pour chaque produit présenté, les candidats indiquent la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir. Le jury peut choisir de modifier la catégorie de présentation d'un produit s'il le juge approprié. **Un maximum de deux présentations par catégorie par société est admis.**

Prix spécial de l'innovation

Le jury décernera en outre un prix spécial :

- ✓ **Prix de l'Innovation** : ce prix récompensera une étiquette adhésive qui par sa fonctionnalité, son mode de fabrication, les matériaux utilisés, ses qualités environnementales ou pour toute autre raison revêt un caractère particulièrement innovant.

Un maximum de deux présentations au prix spécial par société est admis.



Un minimum de 2 étiquettes présentées par au moins deux sociétés différentes est requis pour qu'un Grand Prix soit remis dans une catégorie. Aucun minimum n'est requis pour l'attribution du Prix Spécial de l'Innovation.

Le jury peut également prononcer l'annulation d'une catégorie ou du Prix Spécial de l'Innovation s'il juge qu'aucune des présentations n'atteint le niveau d'excellence nécessaire.

ARTICLE 4 : Attribution des prix définis par le jury

Le jury donnera une note à chaque candidature de chaque catégorie en s'appuyant sur les critères d'appréciation définis à l'article 5, sans connaître le nom de l'entreprise concourant et indépendamment de tout choix personnel, politique ou de tout intérêt économique.

Un **Grand Prix de l'Étiquette Adhésive** sera décerné dans chaque catégorie à la réalisation qui aura obtenu la meilleure note selon les critères de notation de l'article 5. Le **Prix Spécial de l'Innovation** est décerné à l'étiquette présentée pour ce prix qui a obtenu la meilleure note d'appréciation du critère du prix spécial selon l'article 5.

En cas d'écart de notation inférieur à 3% du barème total, il sera proposé au jury de désigner le vainqueur parmi les étiquettes concernées. Cette désignation se fait par vote à la majorité. En cas d'égalité, l'étiquette la mieux notée remporte le prix.

Le jury se doit de garder toutes les informations confidentielles avant la remise des prix.

Résultats

Les **Grands Prix de l'Étiquette Adhésive** et le **Prix Spécial de l'Innovation** seront remis au salon de l'emballage All4Pack à Paris Villepinte **le mercredi 16 novembre 2016** sur le stand de l'UNFEA.

Récompenses

Grand Prix de l'Étiquette Adhésive : un trophée pour l'entreprise gagnante et la participation à un événement (sportif, culturel ou touristique) pour deux personnes au moins. **Prix Spécial de l'Innovation** : un trophée pour l'entreprise gagnante et la participation à un événement (sportif, culturel ou touristique) pour deux personnes au moins.

La liste détaillée des lots est disponible sur simple demande. Les lots devront être utilisés dans l'année 2017 sauf précision contraire.

ARTICLE 5 : Critères d'appréciation

Grands Prix

Pour l'attribution des Grands Prix des 7 catégories, les membres du jury donneront une appréciation sur un total de 100 points selon le barème et les critères définis dans le tableau suivant.

QUALITE TECHNIQUE DU TIRAGE	80	ASPECT VISUEL DU TIRAGE	20
Impression / Photogravure Qualité du point, repérage, tenue des encres, ... Difficulté	30 + 20	Impact du sujet « Coup de cœur »	20
Découpe / Embellissement / Finition Qualité de vernis, pelliculage, dorure, gaufrage, marquage ; précision de découpe, échenillage, ... Difficulté	20 + 10		

Prix Spécial de l'Innovation

Pour chaque étiquette présentée pour le prix spécial, le jury attribue en outre une note sur 10 spécifique relative au caractère innovant de l'étiquette adhésive présentée.

ARTICLE 6 : Envoi des travaux

Les envois devront parvenir **avant la date limite annoncée en page 1** à l'adresse suivante :

UNFEA
4/6, rue Borromée - 75015 PARIS

Chaque étiquette doit être impérativement accompagnée d'une fiche technique jointe à la présentation. Il est vivement conseillé de fournir un maximum de détail sur cette fiche afin d'aider le jury dans son jugement.

D'une façon générale, veillez à protéger les envois par un emballage suffisamment rigide pour éviter toute détérioration néfaste à la présentation des réalisations. Celles-ci devront nous être expédiées **en au minimum 5 exemplaires** (plus si possible, ce qui sera apprécié par le jury). **Si vous le pouvez, joignez à cet envoi un exemplaire du produit final étiqueté, ou à défaut une photo du résultat. Ceci peut faciliter le jugement du jury.**

ARTICLE 7 : Autorisation de diffusion

Il est de la responsabilité du concourant de s'assurer de l'accord du propriétaire de la marque imprimée de sa présentation au concours du Grand Prix de l'Étiquette. L'UNFEA réalisera des documents photographiques des travaux primés. Sauf avis contraires motivés, les lauréats autorisent L'UNFEA à utiliser ces documents pour diffusion, information et actions promotionnelles.

Nous invitons les sociétés candidates à nous transmettre leurs propres photographies des étiquettes présentées, si elles en ont la possibilité.

ARTICLE 8 : Constitution du jury

Tous les deux ans un appel à candidature sera effectué auprès de l'ensemble des adhérents de L'UNFEA. Parmi les candidatures exprimées, le Bureau de L'UNFEA procédera à un tirage au sort (le cas échéant, les sociétés n'ayant pas participé au jury de l'édition précédente seront favorisées) afin de désigner un jury composé comme suit :

Votants : 10 jurés

✓ 2 imprimeurs	✓ 1 agence de communication
✓ 1 photogaveur	✓ 4 autres membres parmi les fournisseurs, les imprimeurs, ou les utilisateurs finaux
✓ 1 fournisseur de supports adhésifs	
✓ 1 membre de la presse technique	

Non votants

- ✓ 1 secrétaire : permanent ou membre du bureau de l'UNFEA
- ✓ 2 scrutateurs : permanents, membres de l'UNFEA ou tout tiers neutre

En cas d'absence de représentation dans l'une des catégories, les places vacantes pourront être attribuées à des candidats d'autres catégories. **Le jury est habilité à délibérer s'il n'est pas complet mais comporte au minimum 5 membres votants et un scrutateur.**

Si un tirage au sort est nécessaire pour les 4 membres du jury de la dernière catégorie, la participation d'une société de chaque qualité (utilisateur, imprimeur et fournisseur) sera favorisée. Les membres du personnel des fabricants d'étiquettes concourant au Grand Prix ne pourront pas faire partie des 10 jurés votants. Parmi les fournisseurs, seuls ceux Membres Associés de l'UNFEA pourront être candidats à ce jury.

ARTICLE 9 : Promotion du concours et des lauréats

En liaison avec la Presse Technique spécialisée, l'UNFEA organisera en faveur des lauréats la plus large action promotionnelle possible, tant en France qu'à l'étranger.

Ces lauréats sont invités à se prévaloir en toute occasion des distinctions qui leur seront attribuées, pour la promotion de leurs réalisations.

ARTICLE 10 : Conditions de participation

Le montant des droits d'inscription et de participation à ce concours 2016 a été fixé comme suit :

50 € net de taxe par étiquette présentée

LA PREMIERE ETIQUETTE GRATUITE POUR LES ADHERENTS UNFEA

(MAXIMUM DE 2 PRESENTATIONS DANS CHAQUE CATEGORIE)



GRAND PRIX DE L'ÉTIQUETTE ADHESIVE 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à : UNFEA- 4/6, rue Borromée - 75015 PARIS
 Accompagné de la (ou des) copie(s) de la (ou des) fiche(s) technique(s)

Je, soussigné(e), **M. / Mme**,
 représentant de la société

Adresse :

Tél. : E-mail :

désire participer au concours du **Grand Prix de l'Étiquette Adhésive 2016.**

CATEGORIE	Nombre de présentations (maximum 2 par catégorie)
Typographie
Flexographie
Sérigraphie
Offset
Numérique
Autres Procédés et Impression Combinée
Autres Produits
Prix Spécial de l'Innovation

Je vous adresse, ci-joint, le règlement (chèque à l'ordre de l'UNFEA) du droit d'inscription correspondant fixé comme suit :

Adhérent UNFEA : 1 présentation gratuite plus _____ présentations à 50 € soit : _____ € net de taxe

Non-Adhérent : _____ présentations à 50 € soit : _____ € net de taxe

(J'ai bien noté qu'en cas de gain de l'un des grands prix, je m'engage à adhérer à l'UNFEA pour l'année 2017 pour recevoir mon prix. Sinon, toute étiquette gagnante sera déclassée.)

Je m'engage d'ores-et-déjà, si ma (ou mes) présentation(s) est (ou sont) retenue(s) par le Jury, à utiliser pour toute publication le logo du 8^{ème} Grand Prix de l'Étiquette Adhésive.

J'autorise l'UNFEA à exposer mes présentations dans le cadre du salon de l'emballage et à leur diffusion dans la presse. Je déclare en outre accepter sans réserve les termes du règlement et les décisions du Jury.

Fait à _____ **Signature :**

Le _____

8 conseils pour optimiser ses chances de gagner un Grand Prix de l'Étiquette



1 - J'implique mon personnel dans la sélection des étiquettes.

Les étiquettes présentées seront la vitrine du travail de vos équipes. Elles doivent être fières des étiquettes produites. Pourquoi ne pas organiser un jury interne avec les critères réels du concours ? Et en cas de victoire, pourquoi pas un tirage au sort pour déterminer le bénéficiaire du lot ?

2 - Je parle avec mon client de la présentation de ses étiquettes.

D'une part, vous avez besoin de son autorisation pour diffuser l'étiquette. Et d'autre part, pourquoi ne pas en profiter pour faire un peu de relations commerciales ? Votre client ne serait-il pas fier que vous considériez avoir réalisé une de vos plus belles étiquettes pour lui ?

3 - J'inscris mes étiquettes dans la bonne catégorie.

Par exemple, pour une impression typographique avec un vernis sérigraphique, inscrivez plutôt votre étiquette dans la catégorie Typo que dans la catégorie « Impression combinée ». Par contre en cas d'impression offset, avec deux vernis sérigraphiques différents et deux dorures, là, pas de doute : « Impression combinée » ! En cas d'hésitation sur la catégorie, indiquez-le en remarque dans la fiche technique, l'UNFEA pourra alors choisir la catégorie pour vous.

4 - Je vérifie la qualité et la quantité des échantillons envoyés.

Un échantillon de 5 étiquettes au minimum est à envoyer : vérifiez attentivement le repérage, le centrage de la découpe, traquez les pétouilles... Et si cela vous est possible, envoyez une dizaine d'échantillons : le jury adore gratter, décoller, plier vos étiquettes. Moins il y aura d'échantillons, plus il y aura de frustrés !

5 - Je complète la fiche technique avec un maximum de détail.

Le jury adore connaître les détails du procédé de fabrication : nombre, ordre et description des différents passages, difficultés rencontrées à la fabrication, exigences du client ayant conduit aux choix techniques, objectifs de rendu de l'étiquette sur le produit et/ou en rayonnage...

6 - Dans la mesure du possible, j'envoie un exemplaire du produit final étiqueté.

Une étiquette est avant tout destinée à un produit, et c'est bien souvent en situation qu'elle donne sa pleine mesure. On vous assure, le jury y sera très sensible. A défaut, envoyez-nous au moins une photo du produit étiqueté.

7 - Je participe dans les délais impartis.

Si vous pensez avoir du retard (accord client en attente, production planifiée, etc.), anticipez et contactez l'UNFEA au plus vite pour prévoir un délai supplémentaire. Si vous souhaitez joindre un produit étiqueté, mais qu'il vous faut du temps pour l'obtenir, envoyez tout de même votre participation, vous enverrez l'objet étiqueté sous pli séparé ultérieurement.

8 - Je prévois d'être présent le mercredi 16 novembre au salon de l'emballage.

On ne sait jamais... !